

Réussir votre concours

Les clés pour devenir lauréat ?



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Réussir votre concours :

2 étapes pour être recruté(e) :

- Les épreuves écrites d'admissibilité (le même jour) :
 - épreuve n°1 -> la rédaction d'une note, commune à toutes les spécialités
 - épreuve n°2 -> le cas pratique et les 5 questions à réponses courtes au plus, en fonction de la spécialité et du domaine choisis lors de l'inscription.
- L'épreuve orale d'admission : entretien avec le jury et pour les candidats inscrits dans la spécialité NSMG uniquement, l'épreuve de natation.

Arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury



4 documents à consulter pour réussir votre concours :

- 1- La présentation générale et notice explicative du concours
- 2- Le programme des épreuves
- 3- Les rapports de jury des recrutements antérieurs
- 4- Les sujets des années précédentes



Etape 1 : épreuve écrite d'admissibilité n° 1

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rédaction d'une note :

- A partir d'un dossier documentaire de vingtcinq pages maximum, composé d'articles de la presse quotidienne ou spécialisée, de schémas, de graphiques ou de statistiques.
- Portant sur des sujets d'actualité en lien avec les missions du corps des TSPDD, notamment dans les domaines de l'environnement, de la mer et de l'aménagement durable du territoire et des infrastructures.



- Prendre le temps de lire l'ensemble des documents.
- Respecter le plan donné dans l'énoncé et rédiger une composition classique (introduction avec annonce du sujet, de la problématique et du plan, des titres de parties et de sous-parties, conclusion).
- ✓ Effort de synthèse et de reformulation (éviter le copiercoller).

Epreuve destinée à apprécier la capacité de compréhension d'un problème, les qualités d'analyse, de rédaction et l'aptitude du candidat à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel.



Etape 1 : épreuve écrite d'admissibilité n°2

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Epreuve en 2 parties :

- 1- Un cas pratique avec mise en situation professionnelle à partir d'un dossier présentant des documents à caractère scientifique faisant appel, éventuellement, à des calculs et raisonnements scientifiques.
- **2- Cinq questions à réponses courtes au plus**, portant sur les principes fondamentaux de la spécialité considérée.

- ✓ Pour le cas pratique, lire la totalité des questions, et bien comprendre leur progression, leur enchaînement, et la logique globale, avant de commencer à y répondre.
- ✓ Pour les questions à réponses courtes, au-delà du programme des épreuves, s'intéresser aux sujets d'actualité.

Cette épreuve doit permettre de sélectionner les candidats sur leur connaissance de la spécialité et du domaine choisis lors de l'inscription, sur leur méthodologie ainsi que sur leur capacité à analyser, rédiger et mettre en perspective les enjeux d'un dossier soumis à l'expertise d'un TSPDD.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Etape 2 : Sélection sur entretien

L'entretien dure 30 minutes et se déroule en 2 parties :

- exposé du candidat d'une durée de 10 minutes à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique (temps de préparation préalable de 15 minutes)
- discussion de 20 minutes au plus avec le jury, qui peut compléter cet entretien par des questions relatives aux motivations et au projet du candidat.



- Montrez votre motivation pour intégrer le ministère et la fonction publique.
- ✓ Réfléchissez à votre projet professionnel et renseignezvous avant sur les métiers de technicien.
- ✓ Documentez-vous sur l'organisation et les missions des ministères.

Cet entretien vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, sa capacité à argumenter et à développer une idée ainsi que ses qualités d'expression.

* Les candidats inscrits dans la spécialité NSMG auront en plus une épreuve de natation (50 mètres nage libre, départ plongé) à effectuer.



Rappel du calendrier :

Ecrits	Jeudi 8 février 2024
Résultats admissibilité	À partir du mardi 2 avril 2024
Epreuves sportives (NSMG uniquement)	À définir
Oraux	Du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2024
Résultats d'admission	À partir du vendredi 7 juin 2024



Des questions ?

Un besoin
d'informations
supplémentaires?





SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Merci pour votre participation à ce webinaire

